



COMMUNE DE CHÉNENS

Chemin de l'École 8 – 1744 Chénens

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**lundi 11 décembre 2023, à 19h30,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal ad intérim : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2023.
3. Présentation des résultats globaux du budget du compte de résultats 2024 (information).
4. Présentation de la planification financière de 2024-2028 :
 - a) Rapport de la Commission financière
5. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81.7 % à 91.7 % :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
6. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77.1 % à 91.7 % :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
7. Modification du taux de l'impôt sur la contribution immobilière de 1.3 ‰ à 2 ‰ :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
8. Adoption du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets :
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la Commission financière
 - c) Vote
9. Présentation du budget du compte de résultats 2024 :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
10. Demandes de crédits d'investissements :
 - 10.1. Zone 30 km/h – aménagements
 - 10.1.1. Présentation du projet
 - 10.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 10.1.3. Vote



COMMUNE DE CHENENS

Chemin de l'Ecole 8 – 1744 Chénens

10.2. Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres

10.2.1. Présentation du projet

10.2.2. Rapport de la Commission financière

10.2.3. Vote

11. Présentation du budget des investissements 2024.

12. Informations du Conseil communal.

13. Divers.

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».